

ADMISSION A L'INTERNAT DU COLLEGE LUCIE AUBRAC A VILLEMANDEUR Note à l'attention des parents des élèves

L'internat du collège Lucie Aubrac peut accueillir 20 filles et 20 garçons, issus principalement des communes de l'agglomération montargoise et des cantons voisins (Ferrières en Gâtinais, Courtenay, Château-Renard, Châtillon Coligny, Lorris, Bellegarde et Beaune la Rolande). L'internat accueille également des élèves admis en section sportive handball.

Il a pour objectif d'offrir aux élèves un cadre susceptible de favoriser leur scolarité notamment lorsque les parents ont de fortes contraintes professionnelles liées à des temps de trajets importants domicile/travail.

Cet internat est ancré dans le parcours citoyenneté et nature qui comprend les thématiques olympiques, culturelles et internationales. Il est important que vous en ayez connaissance et que vous adhérerez à ce projet.

Si vous souhaitez demander une inscription à l'internat pour votre enfant, un dossier de candidature est à retirer à partir du **12 avril 2024** :

- auprès de l'établissement ou de l'école actuellement fréquenté,
- en téléchargement sur le site de la direction des services départementaux de l'Education nationale du Loiret :
(<https://www.ac-orleans-tours.fr/inscriptions-dans-le-loiret-122312>)
- sur demande par courrier à la division des élèves (direction des services départementaux de l'Education nationale du Loiret – 19 rue Eugène Vignat – 45043 Orléans CEDEX 1).

Le dossier doit être rempli avec le plus grand soin, toutes les rubriques doivent être obligatoirement renseignées et les motifs clairement exposés.

Les critères pris en compte sont les suivants :

- les contraintes d'horaires professionnelles attestées des parents,
- les situations familiales particulières,
- les parcours scolaires particuliers.

Le dossier doit être remis au chef d'établissement ou au directeur de l'école fréquenté par votre enfant **le 17 mai 2024 au plus tard**.

Toutes les demandes seront étudiées attentivement par une commission présidée par le directeur académique ou son représentant qui se réunira lieu le **4 juin 2024**.

Suite à la commission, des entretiens seront organisés au collège Lucie Aubrac.

Vous serez informés par courrier de la décision du directeur académique des services de l'Education nationale.



L'internat d'Excellence du collège Lucie Aubrac proposera aux élèves un parcours individualisé qui sera présenté aux familles dont l'enfant est retenu à la suite de la commission

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

L'internat au collège constitue un apprentissage à la vie en collectivité.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce choix peut ne pas être anodin pour les élèves les plus jeunes, car il peut être vécu comme une rupture importante par rapport à la vie familiale.

L'élève doit donc être volontaire pour intégrer l'internat, sinon il n'en tirera aucun bénéfice.

L'internat offre avant tout un cadre fixe avec des horaires réguliers et une aide au travail qui ne pourra être efficace que si l'élève montre une réelle volonté de progresser et de se faire aider.

Pour information : Tarif annuel 2024 de l'internat : 1600,45 euros.

A titre d'information, pour l'année scolaire dernière, un élève boursier, selon l'échelon, pouvait prétendre à une prime d'internat d'un montant de 327 euros, 396 euros ou 465 euros annuels qui viendra en déduction des frais d'internat.

Pour mémoire, un élève boursier percevait, selon l'échelon de la bourse au collège, 37 euros, 102 euros ou 159 euros par trimestre.